



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du Lundi 13 mars 2017

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 13 mars 2017, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 06 mars 2017. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

### Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 <sup>er</sup> Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Maxime CAMUZAT	3 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Denis POYET	12 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 <sup>er</sup> Membre du Bureau.

### Etaient excusés :

M. Gérard SANTOSUOSSO	4 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Corinne SUPLIE	8 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 <sup>e</sup> Vice-Président.

### Etaient absents :

Mme Catherine VIAU	15 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 <sup>ème</sup> Membre du Bureau.

### Etait excusé :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité à la Ville de Bourges.
--------------------	--

### Etait absent :

M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.
---------------------	---

### Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources Humaines et Financières,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe – Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des services à la population,
M. Marc BIANCHINI	Directeur Général Adjoint chargé de l'Économie et de l'Enseignement Supérieur,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet,
Mme Corinne BOUZILLÉ	
Mme Carole BERNARD	Directrice du Développement Territorial.

Monsieur de GERMAY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

**1. Acquisition bien immobilier sis avenue de Lattre de Tassigny à Bourges cadastré section BM n°219, 221 et 224. BOURGES PLUS / AXEREAL**

**Rapporteur : Monsieur BLANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 22 avril 2016 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président, modifiée par délibération n°3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 ;

Vu l'avis de valeur rendu par France Domaine le 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 30 janvier 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant qu'il convient de rationaliser les différents locaux administratifs de l'Agglomération qui se trouvent actuellement installés sur plusieurs sites relativement épars ;

Considérant l'étude de faisabilité qui a été lancée afin de pouvoir rapprocher de nombreuses directions sur un même pôle ;

Considérant que l'immeuble à usage de bureaux sis 65 avenue de Lattre de Tassigny à Bourges, actuellement en vente par AXEREAL, d'une surface utile de 2 255 m<sup>2</sup> et d'un terrain d'une contenance totale de 2 ha 83 a 99 ca (cadastré section BM n° 219, 221 et 224) semble adapté pour accueillir les directions de l'Agglomération ;

Considérant que le Conseil d'Administration de AXEREAL a accepté de céder son bien au prix de 450 000 € ;

Il est donc demandé au bureau communautaire de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des parcelles section BM n° 219, 221 et 224, sur la commune de Bourges, pour un montant de 450 000 €,
- Autoriser la signature par Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, des actes afférents ainsi que tous les accessoires nécessaires,
- Désigner l'étude de Bergerault en qualité de notaire de Bourges Plus pour rédiger les actes nécessaires,
- De laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte,
- De solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- Préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal chapitre opération n°11

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h02.

Fait à Bourges, le 15 mars 2017

 **Le Président,**  
  
**Pascal BLANC**

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*